

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2650

Attribution d'une subvention d'un montant de 9 500 euros à l'Association La Passerelle d'Eau de Robec dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire - Approbation d'une convention

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETARE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2650 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 9 500 EUROS A L'ASSOCIATION LA PASSERELLE D'EAU DE ROBEC DANS LE CADRE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association la Passerelle d'Eau de Robec, épicerie sociale et solidaire installée dans le 1^{er} arrondissement de Lyon, fonctionne depuis 2002 et a pour principaux objectifs et résultats :

- De réduire les carences alimentaires de la population des 1^{er} et 4^e arrondissements en situation de précarité, en leur proposant une aide alimentaire directe avec libre choix et diversité des produits, vendus entre 30 % et 50 % moins chers que les prix du marché. En 2015, l'Association comptait 860 personnes adhérentes bénéficiaires, dont 376 enfants. Plus de 80 % des dossiers concernent des habitants du 1^{er} arrondissement.

- D'accompagner ces personnes dans leur processus d'insertion par des ateliers éducatifs : santé et nutrition, cuisine, gestion individualisée du budget, soutien à la parentalité, accès aux droits, expression artistique, sorties culturelles, jardinage urbain. 92 ateliers ont été menés en 2015, touchant près de 700 adultes et enfants.

- De créer une mixité sociale :

- en permettant à des "adhérents solidaires" issus du quartier d'avoir accès aux produits bio et équitables de l'épicerie. Cette offre commerciale vient en complémentarité de l'offre existante dans la zone. En 2015, l'épicerie comptait 254 familles adhérentes solidaires. On peut noter que le nombre d'adhérents solidaires continue d'augmenter ;

- en accueillant la distribution de "paniers" d'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) créée par l'épicerie sociale et solidaire.

L'ouverture à un public plus large que le public initialement bénéficiaire de l'épicerie permet de diversifier les sources de financement de l'Association et d'augmenter ainsi sa part d'autofinancement. Le développement de l'approvisionnement local, bio, équitable pour l'ensemble des publics bénéficiaires est également un gage d'engagement en faveur de la consommation responsable. En ce sens, la Passerelle d'Eau de Robec s'affirme comme une "entreprise sociale", dont la finalité est de fournir un service à une population fragilisée tout en assurant la viabilité économique du projet et, par suite, sa pérennité.

En 2015, vous avez alloué à l'Association La Passerelle d'Eau de Robec, par délibération n° 2015/1115, une subvention d'un montant total de 12 000 € pour l'action "Les Canuts au Marché" conduite sur le 1^{er} arrondissement de Lyon et par délibérations n° 2015/1431 et n° 2015/1441 une subvention d'un montant total de 13 000 € pour le fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire.

Le budget de l'action s'élève à 303 000 euros.

L'Association la Passerelle d'Eau de Robec sollicite une subvention de 9 500 euros, à titre de soutien exceptionnel, afin de renforcer son modèle économique dans un contexte global difficile. Je vous propose de lui accorder cette subvention, compte tenu de l'intérêt communal de son activité.

Vu les délibérations n° 2015/1115 du 1^{er} juin 2015 , n° 2015/1431 et n° 2015/1441 du 28 septembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 4^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

1. Une subvention de 9 500 euros est allouée à l'Association « La Passerelle d'Eau de Robec », dont le siège social est situé 21, rue des Capucins à Lyon 1^{er}, pour un soutien exceptionnel au fonctionnement.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « la Passerelle d'Eau de Robec » est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON